



## AMBASSADE DE FRANCE EN IRAN

### PROCES VERBAL DU CONSEIL CONSULAIRE

Le **06/05/2015** s'est réuni, en les locaux de l'Ambassade de France à Téhéran, poste chef-lieu, le conseil consulaire de la circonscription consulaire Asie centrale comprenant l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, l'Iran, le Kazakhstan Kirghizstan, l'Ouzbékistan, le Pakistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.

Organisation de la journée :

- 8 h 30 : accueil café à la salle de réunion de la section consulaire,
- 9 h 00 : conseil consulaire en formation « Enseignement et bourses scolaire » ,
- 13h00 : déjeuner de travail à la résidence,
- 15h00 : conseil consulaire en formation restreinte, l'ordre du jour comporte 18 points (en pj),
- 19h00 : cocktail offert par la consule à son domicile.

\*

\* \*

#### **I - Conseil consulaire en formation « Enseignement et bourses scolaires »**

**Étaient présents pour les dossiers de bourse présentés par l'Azerbaïdjan, l'Iran et l'Ouzbékistan :**

- Mme Claudine REMM, représentante du chef de poste, Présidente,
- M. Yves MERER, conseiller consulaire et Vice-président,
- Mme Valérie KHAN, Conseillère consulaire,
- M. Armand MEIMAND, Conseiller consulaire.
- Mme Ameneh ERSHADI, agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires, secrétaire

**Et les membres suivants uniquement pour les dossiers de bourse intéressant l'Ecole Française de Téhéran :**

- M. Thierry VIELLE, Conseiller de coopération et d'action culturelle
- M. Sébastien AUTIN, chef d'établissement de l'Ecole Française de Téhéran
- M. Farid-Bilel CHOUCHAOUI, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants
- M. Rémi BONNET, Président de l'Association des parents d'élèves

**Absent /excusé :**

- M. Hans ROUX , Représentant de l'association « Français du Monde-ADFE »

**Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:**

- Ordre du jour,
- documents de référence sur le cadre réglementaire et budgétaire,
- éléments du barème,
- tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- liste des demandes par poste,
- dossiers et fiches condensées des familles.

Après un rappel du cadre réglementaire et budgétaire, il a été procédé à l'examen des demandes de bourses. C'est le deuxième exercice dans le cadre de la réforme de la représentation des Français à l'étranger et du schéma d'adaptation du réseau consulaire. Et c'est la première fois que les trois conseillers consulaires élus pour la zone Asie Centrale étaient tous présents. Trois postes sur les sept que compte la zone du conseil consulaire ont présenté ses

dossiers de renouvellement et de première demande : 1 boursier pour le poste de Tachkent (Ouzbékistan), 5 boursiers pour Bakou (Azerbaïdjan) et 18 boursiers pour le poste de Téhéran (Iran).

Les décisions prises « en accord » sur chaque dossier de demande de bourse scolaire l'ont été à l'unanimité (vote à main levée). Les membres ont souligné une discontinuité relevée entre les quotités 2014/2015 et 2015/2016 accordées à une famille de Téhéran : 69 % contre 92 % proposés. Explications du poste : les revenus du couple n'ont pas changé de manière significative. L'évolution de la quotité 69 % en 2013 et 92 % en 2014 résulte uniquement du changement de taux de chancellerie 0,0000667 en 2013 contre 0,0000306 en 2014. La CNB avait décidé en 06/2014 de ne pas accorder la quotité proposée 92 % mais de maintenir celle de 2013 soit 69 % car pas de motivation de changement de situation. Au titre de 2015/2016, la situation reste similaire, la quotité proposée est à nouveau de 92 % avec un taux de chancellerie à 0.0000288.

Les propositions seront soumises à l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) en vue d'un examen en commission nationale en juin prochain. Les trois procès-verbaux issus de l'application SCOLA seront adressés à l'AEFE dès l'émargement et l'approbation des membres effectués.

## **II – Conseil consulaire en formation restreinte**

### **Etaient présents :**

- M. Bruno FOUCHER, Ambassadeur de France à Téhéran, Président,
- M. Yves MERER, conseiller consulaire, Vice-président
- Mme Valérie KHAN : conseillère consulaire en résidence à Islamabad,
- M. Armand MEIMAND, conseiller consulaire,
- Mme Claudine REMM, consule et secrétaire,
- Mme Stéphanie MARCIANO, adjointe de la consule.

Ouverture de la séance 15 h 15 : Après avoir salué les membres du conseil consulaire, le Président s'est félicité de la présence de Mme Khan qui, pour la première fois, a pu obtenir son visa iranien au Pakistan . Madame Khan a remercié le poste de Téhéran et d' Islamabad pour leur soutien continu à cet effet.

### 1) Présentation du rapport 2014 du conseil consulaire

Les échanges sur le rapport, qui avait été adressé avant le 06/05 aux conseillers consulaires, ont concentré près des ¾ du temps de la réunion.

Le Président a rappelé qu'il s'agissait d'un document destiné à être diffusé à l'ensemble des postes de la zone ainsi qu'au Département. Il a invité les conseillers consulaires à le commenter. Le Président a suggéré aux conseillers consulaires d'émettre un avis sur la praticabilité de la circonscription qui couvre 9 pays et 7 circonscriptions consulaires. Cet avis facultatif, pourrait être joint au dit rapport dans un point séparé.

Les conseillers consulaires ont précisé que la zone était géographiquement étendue. Toutefois, sur le plan géo stratégique, elle leur apparaissait être une bonne décision en raison des synergies existant entre les pays qui la constitue (route de la soie, commerce, références culturelles communes), sa cohérence apparaîtrait d' autant plus à moyen terme. Ils ont ajouté que l'Asie centrale n'était pas représentée effectivement à l'AFE et qu'il fallait aussi créer un lien constructif entre cette zone et Dubaï. Le Président a rappelé que le conseil consulaire avait surtout pour mission d'être le relais des demandes que pourraient formuler les français expatriés vivant dans la circonscription. Les circonscriptions créées par l'arrêté du 20 mai 2014 paraissent répondre à des critères démographiques plus qu'économiques.

Les conseillers consulaires ont souligné que ce rapport était utile et qu'il donnait une bonne vue d'ensemble. Ils ont toutefois regretté le manque d'harmonisation dans les réponses reçues des 7 postes et souligné qu'il y avait des disparités entre les pays qu'il faudrait chercher à corriger dans l'avenir.

Le Président a rappelé qu'il avait adressé, dès début novembre 2014, aux postes de la région des demandes de contribution selon un plan identique afin de recueillir des données plus aisées à synthétiser. Seuls 5 postes avaient répondu pour le conseil consulaire d'automne 2014, les deux autres contributions ayant été adressées à Téhéran en décembre 2014 et en avril 2015. La synthèse qui est présentée reflète aussi fidèlement que possible les réponses des

postes. Pour le prochain exercice au titre de 2015, des efforts seront demandés pour que les documents soient plus harmonisés.

### Avis des conseillers consulaires sur la praticabilité de la circonscription qui couvre 9 pays et 7 circonscriptions consulaires

- 1) Il est dommage que cette grande circonscription qui couvre 9 pays et qui est amenée à se développer au cours de la période ne soit pas représentée directement à l'AFE. C'est une erreur qui résulte de la dernière réforme électorale.
- 2) Les moyens de contacts entre les français de la circonscription et les Conseillers Consulaires, mis en place sur certains sites des ambassades de la circonscription sont encore trop peu utilisés. D'autres moyens de contact ont été mis en place, leur utilisation est aussi limitée. Il faudra du temps pour augmenter la visibilité des conseillers et de leurs rôles dans tous les pays de la circonscription.
- 3) Il n'y a pas de relation d'autorité hiérarchique entre le poste du chef-lieu de la circonscription et les autres postes. Cela complique le rôle des Conseillers dans une telle circonscription puisqu'une demande faite au chef-lieu doit être relayée à chaque poste.
- 4) Il faudra faire des efforts particuliers pour que la circonscription ne soit pas Téhéran -centrique et pour que les citoyens résidant dans les pays ou ne résident pas les conseillers consulaires ne se sentent pas exclus.
- 5) Il est dommage que le système électoral aboutisse à la présence de 2 conseillers sur 3 dans le même pays dans une circonscription qui comprend 9 pays.
- 6) Certaines réunions pourraient et devraient se faire par vidéoconférence. La participation, par exemple, des représentants des écoles de Baku et Tachkent par vidéo conférence aurait été utile. Les rapports au conseil par pays mériteraient aussi la participation virtuelle des chefs de poste ou de certains conseillers.

#### 2) Les questions des conseillers consulaires ont ensuite porté sur des points spécifiques tels que :

- l'action sociale : l'effort d'information sur l'accès aux allocations est-il suffisant ?
- l'enseignement français à l'étranger : quelles sont les perspectives de coopération avec les établissements internationaux dans chaque circonscription ? Connaît-on l'activité de l'enseignement par le CNED ? quid de l'enseignement continu à distance ? de l'enseignement du français pour les binationaux et leurs familles par les instituts et les alliances ?
- l'emploi et l'évolution de la situation économique : les rapports mériteraient d'être harmonisés et présentés sous forme de tableau synthétique ; un rapport sur l'évolution économique sur quelques années serait utile ; une comparaison avec les autres pays de l'UE et les grands compétiteurs est nécessaire ; rapport sur l'organisation au niveau régional du support au commerce extérieur ; Business France, conseillers économiques, chambres de commerces franco/locales... ; réseaux et structures pour favoriser l'emploi dans la circonscription...
- le réseau culturel : vues d'ensemble sur la vie associative française/francophone ; réseau et suivi des anciens élèves, des boursiers ? qu'en est-il de la coopération scientifique et technique (budget/actions ?)
- sécurité de la communauté française : rapport sur les tests des plans de sécurité
- Le milieu associatif

Le Président a rappelé que le conseil consulaire formule **des avis sur les questions consulaires ou d'intérêt général**, notamment culturel, éducatif, économique et social concernant les Français établis dans la circonscription (Article 3 de la Loi du 22/07/2013). Le rapport prévu au même article est un rapport sur la situation de la circonscription consulaire qui fait un état des lieux des actions menées dans les domaines de compétences du conseil consulaire. Il ne s'agit pas d'un rapport de compétitivité. Il ne s'inscrit pas non plus dans un contexte de contrôle budgétaire.

Les conseillers consulaires ont souhaité, en se référant à l'article 3 du décret du 18/02/2014, recevoir **périodiquement** des informations concernant l'implantation locale des entreprises françaises et de leur activité. Ils ont demandé également à rencontrer les conseillers du commerce extérieur. Ils souhaitent également connaître l'importance des ressortissants français impliqués dans la vie associative, dans les ONG... Ils représentent des ressources identifiées susceptibles d'aider les postes. Les conseillers ont bien notés que leur rôle, pour le moment, ne s'inscrit pas dans un contexte de contrôle budgétaire, mais ils demanderont via l'AFE à ce qu'ils soient informés des budgets alloués en particulier aux actions éducatives, sociales, culturelles, économiques et de sécurité dans la

circonscription car le montant de ces budgets et leur exécution ont un impact direct ou indirect sur les français résidents dans la circonscription.

Le Président les a encouragés à prendre contact directement avec les postes en général et avec les conseillers économiques en particulier. Une information synthétique sur l'implantation des entreprises françaises de la zone leur sera remise lors de la prochaine session. Le Président rappelle les termes de l'article 3 du décret qui lie l'information économique à la présence des français expatriés. S'agissant des associations, le Président invite les conseillers à prendre contact directement avec les associations qui existent dans les différents pays et qui sont bien connues.

### 3) Consultation des conseils consulaires sur le Ministère du XXIème siècle

Dans le cadre de la campagne sur le « Ministère du XXIème siècle », les conseillers consulaires sont invités à s'exprimer. Ils doivent adresser leurs contributions pour le 1er juin. Cette consultation, qui s'est étendue aux français de l'étranger, vise à identifier les moyens susceptibles de moderniser l'action du Ministère des affaires étrangères afin qu'il soit à la hauteur des nouveaux défis de ce siècle.

### 4) Réponses aux points inscrits à l'ordre du jour à la demande des trois conseillers consulaires (article 9 du décret 2014-144) :

- Les conséquences d'un accord G5+1 – Iran sur l'évolution de la population des français de l'étranger et des entreprises françaises en Iran et dans la région. Ajustements requis dans les domaines du commerce et de l'industrie, de l'éducation, la sécurité, les services administratifs, culturels... Mise en place de commissions consultatives spécifiques pour anticiper les évolutions probables et satisfaire les nouveaux besoins. Mise en place d'une rubrique : questions au président du conseil consulaire.

*Le Président rappelle le contexte qu'après novembre 2011, ce poste a subi une réduction drastique de ses effectifs. Une remise à niveau des cadres a été opérée progressivement. Un attaché linguistique venait de prendre ses fonctions. D'autres ajustements auront lieu dans le sillage d'un éventuel accord le 30 juin. Le poste, à Téhéran, est en revanche parfaitement fonctionnel en ce qui concerne les français installés dans la circonscription consulaire.*

- Restauration des services aériens directs entre la France et l'Iran.

*L'accord existant entre l'Iran et la France qui date de 1965 devrait être réactualisé dans un avenir proche. La partie française et la partie iranienne sont d'accord sur ce point.*

- Publication des offres d'emploi des services des ambassades et des services associés sur le site des ambassades de la région ou sur un site régional

*PAKISTAN : Pas d'objection de la part de cette Ambassade.*

*IRAN : déjà effectuée sur le site*

*A voir avec chaque ambassade car il n'y a pas de règle générale.*

- Communication avec les non-résidents, en cas de crise. Rapport sur les derniers tests effectués.

*Pour des raisons de sécurité, les réponses à cette question ne figurent pas au rapport.*

- Etude sur le retour/réinsertion en France. Quel est le statut pour la circonscription ?

*Les conseillers consulaires demandent un retour sur l'enquête lancée, à la demande du Premier Ministre, par la Sénatrice des Français de l'étranger, Madame Conway Mouret, afin de présenter avant l'été 2015 un rapport sur les défis auxquels sont confrontés les Français résidant à l'étranger lors de la préparation de leur retour en France. Dans ce cadre, la sénatrice a souhaité diffuser auprès des Français de l'étranger un questionnaire qui lui permettra de mieux identifier leurs besoins et leurs attentes. (Message envoyé à la communauté le 12/02/2015).*

- Statut des traités fiscaux bilatéraux entre la France et les pays de la circonscription,

*AFGHANISTAN : pas d'accord.*

*PAKISTAN : Convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République Islamique du Pakistan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu signée à Paris le 15 juin 1994. Par ailleurs il existe entre les 2 pays un accord de protection des investissements signé le 1 juin 1983.*

*IRAN : « la convention bilatérale sur la non double-imposition, qui datait de 1973, est aujourd'hui caduque. Ce poste établit parfois des attestations afin d'éviter la double imposition.*

*KAZAKHSTAN : il existe une convention fiscale signée en 1998 en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matières d'impôts sur le revenu et sur la fortune.*

*Pour le TADJIKISTAN et le KIRGHIZSTAN : c'est l'application de la convention datant de l'URSS et signée en 1985 qui prévaut. Cette convention est entrée en vigueur en 1987 et continue à produire ses effets à l'égard du Kirghizistan et du Tadjikistan, ceux-ci n'ayant pas souhaité la dénoncer.*

- Rapport sur les demandes d'ajustement budgétaires sur la solidarité sociale pour les non- résidents.

*PAKISTAN : pas de crédits d'action sociale au Pakistan à défaut de besoins identifiés, à l'exception d'une petite dotation pour pouvoir effectuer des aides et secours exceptionnels.*

*IRAN : 2 allocataires et une dotation de 200 Euros pour les secours exceptionnels. Taux de base de 348 en 2014 à 418 en 2015 soit des allocations de 296 contre 226 et 348 contre 296 euros.*

- Mise à disposition d'un cadre et de facilités, par les services culturels des ambassades, pour que les français de l'étranger puissent s'associer aux fêtes de la musique si leur pays d'accueil ne permet pas une telle activité. Les Français aiment la fête de la musique, il s'agit de leur permettre de participer à ces cérémonies ou à une fête similaire.

*Cette suggestion sera transmise aux différents postes de la zone. De tels évènements peuvent être aussi le fruit d'initiatives privées, organisées librement lorsque cela est possible ou accueillies dans des locaux publics déterminés.*

- Mise en place d'une journée des français de l'étranger.

*Une initiative à titre national pour estampiller cette journée paraît nécessaire.*

- Mise en place d'un numéro d'appel pour un soutien moral et social aux femmes et jeunes filles françaises de l'étranger, victimes d'abus ou de violences dans leur pays de résidence,

*AFGHANISTAN : Nous n'avons ce dispositif en place en Afghanistan. La communauté française est constituée de 235 personnes. Nous connaissons la quasi-totalité des personnes qui se manifestent pour des raisons de sécurité évidente. La communauté française a à sa disposition les numéros de l'ambassade et de la section consulaire en cas de besoin.*

*PAKISTAN : Pas de numéro spécial mais l'utilisation du numéro du standard auquel répond 24/24 et 7/7 un des Gendarmes du détachement de sécurité lorsque les bureaux sont fermés.*

*IRAN : deux numéros d'urgence au PC des gendarmes 24/24 qui effectuent le premier filtre ; un agent d'astreintes chaque semaine joignable sur portable par le PC gendarmes, CDC...équipes consulaires et diplomatique en support.*

- Mise en place d'un système de petites annonces, virtuel ou matériel, pour les français de l'étranger :

*Relève du domaine associatif*

- Mise à jour des activités dans la circonscription pour la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris en décembre 2015 (COP 21)

*Les ambassades y travaillent et sont totalement mobilisées.*

- Convocation du prochain conseil consulaire à Bakou ? Islamabad Almaty ?

*A envisager au second semestre : voir avec les chefs de poste et le Département. Se posera tout de même l'organisation des conseils consulaires en formation CCPAS et Enseignement-Bourses qui doivent se tenir le même jour*

- Revue des points du conseil précédent.
- Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil consulaire est levée par le Président à 18 h 00.